



MAIRIE

1, Rue des Fleurs  
22530 SAINT-CONNEC

Téléphone : 02.96.28.52.74  
Courriel : [mairie.stconnec@wanadoo.fr](mailto:mairie.stconnec@wanadoo.fr)  
Site Officiel : <http://saint-connec.fr>

# CONSEIL MUNICIPAL

(Mandat 2020-2026)

## Compte rendu de la Séance du jeudi 8 janvier 2026

**Convocation transmise le 31-12-2025.**

**Présents :** Rolland LE LOSTEC, Maire - Christine LE BIHAN, 1ère Adjointe - Gilbert CABON, 3ème Adjoint - Pascal AUREGAN - Christine LE JEUNE - - Nadine LE METAYER .

**Absents excusés :** Charles RESCOURIO - Daniel GILABERT - Sylvie HAYES - Renzo SALMON, 2ème Adjoint  
**Secrétaire de séance :** Gilbert Cabon

## ORDRE DU JOUR COMMUNE

***Préalable :** Cette réunion de Conseil Municipal, prévue initialement le mardi 6 janvier, a été reportée au jeudi 8 janvier, pour prendre un certain nombre de décisions ne nécessitant pas forcément de délibérations officielles, lesquelles ne seraient pas considérées comme légales, car délai de transmission trop court. Elle permettra au moins de donner quelques informations et de préparer la cérémonie des Vœux.*

■ **Minute de silence en hommage à Mme Ginette Lubin**, maman de Sylvie Hayes, Conseillère Municipale, dont les obsèques ont eu lieu hier, 07 janvier 2026.

### ■ **Rénovation des Logements Locatifs de la Résidence des Glycines**

■ **Annulation de la présentation de l'AVP, par Mme Giordani de STUMM, le 6 janvier.**

**Extrait du mail transmis à STUMM, le mardi 6 janvier :** «...un certain nombre de points du projet transmis en décembre nous avaient posé questions et M. BELLY de l'ADAC, m'a fait part également d'un certain nombre de remarques qui ne lui paraissent pas compatibles avec une validation de l'AVP tel qu'il est présenté.

Il propose un rendez-vous entre Maîtrise d'œuvre, bureaux d'études associés et bureaux de contrôles recrutés, afin de lever quelques incertitudes, d'apporter des précisions sur certaines propositions trop vagues, ceci dans un délai de quinze jours, trois semaines au plus tard.

M. BELLY, nous transmettra ses remarques dès que possible. Je vous les ferai parvenir aussitôt. Nous proposons d'organiser une réunion en Mairie, d'ici quinze jours et en tous cas avant la fin du mois de janvier.  
Je vous remercie ».

### ■ **Informations sur les subventions possibles :**

□ **Région (BVPB) :** Mail des services de la Région.

Suite à la réunion de revoyure avec Pontivy communauté il a été acté le changement de projet : « Soutien au projet porté par Saint Connec – Rénovation de 5 logements sociaux, en remplacement du projet de rénovation de l'ancienne école pour la création de logements sociaux ». Le montant d'aide prévisionnel reste inchangé : 100 000€ si les dépenses sont bien de 500 000€. Si le montant des dépenses est inférieur il y aura un ajustement à l'instruction. Ce sera 20% des dépenses retenues à l'instruction, dans la limite de 100 000€  
Pour rappel ce projet pourra être soutenu sous plusieurs conditions :

- Dépôt d'un dossier en phase APD (avant-projet définitif) **avant le 30 juin 2026** sur la plateforme des aides régionales (Les services de la Région pourront vous accompagner dans cette démarche au besoin)
  - Respect des conditions régionales :
    - La réalisation d'une étude thermique attestant d'un gain de consommation d'au moins 40%
    - L'intégration de matériaux biosourcés ou l'utilisation d'énergies renouvelables
- Le respect des conditions spécifiques liées aux projets de logements sociaux ou abordables : agrément ou délibération du conseil municipal s'engageant à conserver des montants de loyer abordables

Avant de déposer le dossier vous devez néanmoins attendre que l'avenant à la convention soit passé à Pontivy communauté et à la Région. Vous me notifiez dans votre mail que le projet en est au stade AVP, nous pourrons donc déposer le dossier courant février-mars. En prévision du dépôt je vous joins le modèle de délibération et la liste des pièces qui seront à fournir pour le dossier si vous souhaitez le préparer en avance.

#### □**Leader : Réponse du Pays de Pontivy**

Les questions principales sont celles de l'assiette éligible des dépenses et la partie ressources du plan de financement :

Concernant l'assiette éligible, **selon moi les 395 400 € sont éligibles donc l'aide financière LEADER pourrait s'élever à 75 000 €** (soit 18,9%).

Peut-être que certains postes sont à retirer de l'assiette mais nous avons de la marge avant d'atteindre les 80% maximum d'aide LEADER.

Ci-joint une analyse très prudente, ligne par ligne, de l'assiette éligible (en sortant beaucoup de postes) : la encore nous avons de la marge.

Concernant la partie ressources, il me manque le montant de la subvention Région, mais ceci ne devrait pas avoir d'impact vu le montant de l'opération.

**Donc, avec quasi-certitude, l'opération pourra bénéficier d'une subvention de 75 000 €** (sous réserve, évidemment, de l'accord du comité de programmation et des montants disponibles au moment du dépôt de la demande).

□**Département** : Il nous reste un reliquat du Contrat de Territoire qui pourrait être affecté à ce projet (11 731 €).

#### □**DETR ou DSIL**

Compte tenu du fait qu'il ne sera pas possible de lancer les travaux en 2026, il n'est pas utile de solliciter ces subventions cette année. A revoir en 2027.

#### ■**Information sur les conventions loyers (PLAI, PLUS et PLS).**

Une rencontre sera nécessaire avec les services de la Région ou la DDTM, pour bien comprendre le système de fixation des loyers et des recettes envisagées, en fonction du type de prêt choisi.

#### ■**Projet éolien de Carmoise-Tréhouët : Projet de signature d'une nouvelle convention.**

Dans le cadre du projet éolien de Carmoise-Tréhouët, nous avons signé avec Eolfi, en 2017, une convention pour l'utilisation de la voirie communale.

Il est nécessaire aujourd'hui de signer une nouvelle convention comprenant les modifications suivantes :

- Ajout de l'autorisation d'utiliser les chemins d'exploitation (en plus des voies communales et des chemins ruraux) ;
  - Ajout d'un plan plus précis en annexe de la convention ;
- M. Rummel d'Eolfi nous transmet les documents suivants :

Une **note de synthèse**, à transmettre au conseil municipal au moins 5 jours francs avant la réunion, qui reprend les éléments essentiels du sujet ;

- Un **modèle de délibération**, qui pourra être utilisé lors du conseil municipal ;
- Un document **d'IP (informations précontractuelles)** et la **convention** que nous pourrons signer ensemble dans les jours qui suivront.

*Comme indiqué en début de Compte Rendu, le Conseil Municipal émet un avis de principe favorable mais cette délibération sera proposée au vote lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.*

## ■ Recensement 2026

Le recensement aura lieu du 15 janvier au 14 février. Vous avez reçu ou vous recevrez prochainement la documentation dans vos boîtes aux lettres. Vous y serez invités à privilégier les déclarations par Internet.

## ■ Réunion de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs),

Une telle réunion a eu lieu au début 2025. La Commission ne sera pas réunie en 2026.

## ■ Préparation des Vœux 2026 (Samedi 17 janvier à 18h).

### ■ Programme

- 17h : (en préalable aux vœux) : Réception des familles (6) ayant eu un enfant durant l'année 2025. Cadeaux : 1 fleur pour la maman et un Bon d'achat par enfant.
- 18h : Réception des administrés et invités divers :
  - Discours : Bilan et perspectives,
  - Election Municipale : le point,
  - Remise des médailles à :
    - Brigitte BOTT, secrétaire depuis 30 ans,
    - Pascal AUREGAN, Conseiller Municipal depuis 31 ans, 3 mandats d'Adjoint.
    - Rolland LE LOSTEC, Maire depuis 1983 (7 mandats).
  - Organisation de la distribution, etc.
- Buffet + Animation éventuelle : diffusion de vidéos diverses...
- Achats divers à réaliser.
- Préparation de la Salle : Disposition pour les discours et attributions, puis modification pour le

buffet.

## ■ Affaires diverses.

### ■ Achat d'un connecteur Berger-Levrault (Délibération à reporter également, sans doute).

Accord de principe du Conseil pour un abonnement à ce type d'équipement, destiné à faciliter le travail de la Secrétaire, à raison de 89.95 € annuel.

### ■ Projet de centrale solaire

□ Réunion prévue avec le Conseil de Développement (Lucie Guillaume) et Stéphane Le Corronc : Lundi 12 janvier à 14h, en Mairie.

### ■ Enquête publique environnementale GAEC de Beauséjour.

□ Permanence en Mairie du Commissaire Enquêteur, le mercredi 14 janvier, de 14h à 17h.

□ Réunion publique prévue, Salle Polyvalente, le mercredi 18 février, à 18h, au FeST-BAR ou à la Salle Polyvalente.

### ■ Représentation aux vœux.

Les cérémonies de Vœux ont débuté. Il serait bien que la commune soit représentée à un certain nombre d'entre elles, notamment celles de nos voisins.

### ■ Autres affaires diverses.